

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Comité du 11 Octobre 2022

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 11 Octobre 2022 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 5 Octobre 2022

Présents : AUDONNET Jean Louis ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOISRAMIER Guy ; BOQUET Jacques-André ; BOTTAMEDI Marc ; BOURDIER Sylvie ; BOURSAULT Sébastien ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE David ; CHATELAIN François ; CHAVANT Philippe ; COLNET Bernard ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX sylvain ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GLENISSON Marie-Claude ; GRIMAUD Hervé ; GUILLOT Frédéric ; GUILLOT Laurent ; HAMONEAU Nicolas ; HIVERT Eric ; HUGUET Sylvain ; HUMBERT Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; LARDY Loïc ; LUGUET Fabienne ; MATIGOT Jean Roland ; MENAGER Eric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; NIQUET Jean-Marc ; PETIT Denis ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIOFFRET Jean-Marc ; PLANCOULAIN Patrick ; RIOT Philippe ; ROUGEOT ; VAREILLAUD Yannick ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOTJOTWICZ Christian

Excusés : AUDOUX Patricia ; BARAT Geneviève ; BARNAUD François ; BLED Nicole ; BRUNATI Gilles ; CHABANNE-DELBONNEL Michèle ; CHATENET Ludivine ; DELANNOY Pascal ; DINDAULT Gérard ; GAZONNAUD Jean Luc ; JANNOT Florence ; LARIGAUDERIE Gilles ; PHILIPPON Kévin ; RANJON Nathalie.

Suppléants : AUGER Pierre ; DAUDON Moïse ; FAYETTE Jean ; GALLINARO Jean-Marie ; MOREAU Jean-Pierre ; PARINAUD Bertrand ; PASCAUD Pierre ; RENGEAR Jean-François ; ROUSSILLAT Franck ; TIXIER Michel

Secrétaire de séance : CARIAT Jacky

PHILIPPON Kévin (SAINTE FEYRE) donne pouvoir à GASPARD Isabelle
GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland
PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe
LECLERE Henri (CCAG-suppléant) donne pouvoir à MOUTAUD Christophe

DELIBERATION n°2022-02-038

Collège : déchets

	Physique	Voix
Membres	25	75
Présents	16	48
Pouvoirs	1	3
Votants	17	51

Code nomenclature : 7.2 – Fiscalité

Objet : Exonérations de TEOM pour 2023

Monsieur le Président présente une seule demande d'exonération de TEOM pour 2023 de l'établissement NOZ à Guéret.

Il propose, en accord avec la Communauté d'agglomération de ne pas accorder cette exonération.

☞ ☞

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité (abstention : 3 voix)

- De n'accorder aucune exonération de TEOM pour 2023.

PUBLICATION : 19 OCT. 2022


Le Président
Patrick ROUGEOT
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes-Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 226 079 00073